

Halte au massacre à Gaza

Category: International

écrit par jmfouquer | 21 octobre 2023

Le Collectif National pour une Paix Juste et Durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDPI) – dont ENSEMBLE! est membre – appelle à un grand rassemblement à Paris dimanche 22 octobre. Il appelle à se rassembler partout en France sur les bases de cet appel.

Halte au massacre à Gaza !

La France doit demander un cessez-le-feu immédiat

Nous exigeons l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza. L'offensive menée par l'État d'Israël contre la population de la Bande de Gaza, ses habitations, ses infrastructures est d'une violence sans précédent.

Nous condamnons les crimes de guerre commis par des commandos du Hamas contre des civils israéliens, crimes qui ont coûté la vie à plus de 1400 personnes dont des centaines de femmes et d'enfants. Comme tout peuple opprimé, le peuple palestinien a le droit de résister, mais rien ne peut justifier de tels actes.

Ces crimes ne peuvent en aucun cas justifier qu'Israël commette d'autres crimes de guerre avec l'aval de ses alliés. Chaque victime civile israélienne comme palestinienne est à déplorer. Chaque vie compte autant qu'une autre à nos yeux. Nous exigeons la libération immédiate de tous les civils pris en otage.

[...]

Pour lire le texte complet de l'appel au format PDF, cliquez sur l'image ci-dessous



HALTE AU MASSACRE A GAZA !

LA FRANCE DOIT DEMANDER UN CSEZ-LE FEU IMMEDIAT

Nous exigeons l'arrêt immédiat des opérations militaires contre la Bande de Gaza. L'offensive menée par l'Etat d'Israël contre la population de la Bande de Gaza, ses habitations, ses infrastructures est d'une violence sans précédent.

Nous condamnons les crimes de guerre commis par des commandos du Hamas contre des civils israéliens, crimes qui ont coûté la vie à plus de 1400 personnes dont des centaines de femmes et d'enfants. Comme tout peuple opprimé, le peuple palestinien a le droit de résister, mais rien ne peut justifier de tels actes.

Ces crimes ne peuvent en aucun cas justifier qu'Israël commette d'autres crimes de guerre avec l'aval de ses alliés. Chaque victime civile israélienne comme palestinienne est à déplorer. Chaque vie compte autant qu'une autre à nos yeux. Nous exigeons la libération immédiate de tous les civils pris en otage.

Des quartiers entiers de la Bande de Gaza ont été rasés, des écoles, des universités, des hôpitaux détruits. On compte ce 18 octobre, 3 478 personnes tuées dont 853 enfants et 6 journalistes, dont des centaines de morts dans le bombardement de l'hôpital Al-Ahli de Gaza, 12 500 blessés, et des centaines de milliers de personnes déplacées qui se trouvent sans abri. Du fait d'un siège inhumain, l'eau, l'électricité et la nourriture manquent cruellement. Déjà durement touchée, la population de la Bande de Gaza est au bord d'une catastrophe humanitaire majeure. Ce sont des crimes de guerre et qui visent aujourd'hui les hommes, les femmes et les enfants de la Bande de Gaza, au nombre de 2,2 millions.

Nous demandons d'urgence au président de la République de cesser son soutien inconditionnel à la politique israélienne. La France devrait porter la voix de la paix.

La France doit demander la levée immédiate du siège inhumain imposé à la population de Gaza, et l'annulation de l'ordre d'évacuation de la moitié du territoire de la Bande de Gaza. Au-delà de la catastrophe humanitaire que nous dénonçons, rien ne peut justifier la destruction massive des infrastructures civiles qu'impliquerait une telle opération.

Nous exigeons l'arrêt des opérations militaires contre la Bande de Gaza, dont les populations civiles sont et seront les principales victimes, dans le cadre d'un cessez-le feu total et immédiat.

Depuis des dizaines d'années la communauté internationale est restée passive sans faire appliquer le droit international devant les dénis des droits du peuple palestinien : occupation sans fin et colonisation de la Cisjordanie y compris Jérusalem-Est, blocus destructeur et inhumain de la Bande de Gaza depuis 16 ans...

Une paix juste et durable ne sera possible que dans le cadre de la reconnaissance des droits du peuple palestinien.